

Le livret de famille avec filiation complète, régulièrement tenu à jour, peut être utilisé et demandé comme pièce justificative lors de l'établissement de certaines procédures administratives.

Le livret de famille est délivré soit :

- Au moment du mariage
- Au moment de la naissance d'un enfant

En cas de mariage des parents, aucun nouveau livret de famille ne sera remis ; sera seulement complétée la partie : "mariage célébré à.....le.....à.....heures"

Un duplicata de livret de famille peut être délivré en cas de : séparation, divorce, rectification d'état civil, adoption plénière, perte, vol (fournir une déclaration pour ces 2 cas. La demande doit être déposée auprès du service accueil mutualisé de la mairie de domicile.

Horaires et Coordonnées :

Le service accueil citoyen est ouvert :

Lundi 8h30-12h et 13h30-18h

Mardi 8h30-18h

Mercredi 8h30-12h et 13h30-18h

Jeudi 13h30-19h30

Vendredi 8h30-12h et 13h30-18h

Samedi 8h30-12h

107 avenue de l'Hôtel de Ville - 77340 Pontault-Combault

Tél. : 01 70 05 47 00



Je prends rendez-vous en ligne

[1] je_prends_rdv.png

URL de la source (modifié le 22/03/2022 - 14:54): <https://www.pontault-combault.fr/mes-demarches/etat-civil/livret-de-famille>

Liens

[1] <https://wb-mairie-pontault-combault.qmatic.cloud/qmaticwebbooking/#/>